Déclaration annuelle des particuliers

I- TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES (TS)

Emploi Jeunes: Je suis âgé(e) de moins de 35 ans et c'est mon premier emploi

	BASE BRUTE ANNUELLE
Revenus	100,000

Charger Votre Pièce D'identité:	
Pièce Justificative De La Profess	cion:

		BASE NETTE ANNUELLE	RETENUES OPÉRÉES	NET PERÇUS	RÉGULARISATION ÉVENTUELLE D'IMPÔT
Traitement / Salaire, pension ou rente de base annuel(le)	L1			0	
Autre traitement salarial	L2			0	
Revenus exceptionnels	L3			0	
IRPP sur salaire	L4				0

II- REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS (RCM)

		REVENU NET PERCU	REVENU BRUT IMPOSABLE	TAUX	PRINCIPAL
Revenus des produits des actions, parts de capital et assimilés	L5		0	15%	0
Revenus des obligations	L6		0	15%	0
Revenus des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants	L7		0	15%	0
Montant des placements sur les comptes épargne	L8				
Intérêts des comptes d'épargne (partie imposable)	L9		0	15%	0
Gains sur cession d'actions, d'obligations et autres parts de capital	L10		0	15%	0
Revenus tirés des actifs numériques	L11		0	15%	0
Rémunération des obligations des sociétés privées et publiques à échéance de 5 ans ou plus	L12		0	5%	0
Revenus des valeurs mobilières des personnes physiques ou morales admises à la cote de la BVMAC	L13		0	10%	0
Revenus des capitaux mobiliers payés dans un paradis fiscal	L14		0	30%	0
Revenus des placements exonérés	L15				
Autres revenus, à préciser dans la ligne suivante :					
	L16		0	15%	0
TOTAL	L17	0	0		0

IRCM à payer

		MONTANT RETENU/DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRCM dû	L18		0	0	0	0

IRCM retenu à la source	L19	0	0		0
IRCM à payer	L20	0	0	0	0

III- REVENUS FONCIERS

- A- Loyers Perçus
- B- Plus-values Sur Cession Immobilière Des Particuliers
- C- Parts D'intérêts Associés De Sociétés Civiles Immobilières De Personnes

III-A LOYERS PERÇUS

IMMEUBLE		VILLE	COMMUNE	QUARTIER	LOCALISATION	LOYERS PERÇUS AUPRÈS DES PARTICULIERS	LOYERS BRUTS PERÇUS AUPRÈS DES PROFESSIONELS
Immeuble 1	L21						
Immeuble 2	L22						
Immeuble 3	L23						
Immeuble 4	L24						
Immeuble 5	L25						
Immeuble 6	L26						
Immeuble 7	L27						
Immeuble 8	L28						
Immeuble 9	L29						
Immeuble 10	L30						
Immeuble 11	L31						
Immeuble 12	L32						
Immeuble 13	L33						
Immeuble 14	L34						
Immeuble 15	L35						
Immeuble 16	L36						
Immeuble 17	L37						
Immeuble 18	L38						
Immeuble 19	L39						
Immeuble 20	L40						
TOTAL des loyers perçus	L41					0	0
Charges forfaitaires (30%)	L42						0
Charges réelles justifiées (pièce jointe)	L43						
TOTAL LOYER NET	L44					0	0

-	B PLUS-VALUES SUR CESSION IMMOBILIÈRE DES PARTICULIERS
Mode De Paiem	ent:

CDI: CSIPLI MFOUNDI

NIU: P010217033582D Raison Sociale: LONTCHI MBI SONIA CRI: CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU CENTRE1

Taux Applicable En Pourcentage: _

☐ Je Confirme Que J'ai Joint Les Pièces Justificatives Du Virement Bancaire à La Fin De La Déclaration.

IMMEUBLE		VILLE	COMMUNE	QUARTIER	LOCALISATION	MONTANT DE LA PLUS- VALUE/MOINS-VALUE
Immeuble 1	L45					
Immeuble 2	L46					
Immeuble 3	L47					
Immeuble 4	L48					
Immeuble 5	L49					
TOTAL Plus-value sur cessions immobilières	L50					0
Charges forfaitaires (30%)	L51					0
Charges réelles justifiées (pièce jointe)	L52					
TOTAL PLUS-VALUE NET	L53					0

III-C PARTS D'INTÉRÊTS ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES DE PERSONNES

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE (SCI)		NIU	NOM/RAISON SOCIALE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	REVENUS BRUTS DES PARTS PERÇUS
SCI 1	L54					
SCI 2	L55					
SCI 3	L56					
SCI 4	L57					
SCI 5	L58					
TOTAL Part d'intérêts	L59					0

IRPP sur revenus fonciers à payer

		MONTANT RETENU/DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP dû sur RF loyers au taux libératoire (10%)	L60		0	0	0	0
IRPP dû sur loyers perçus auprès des professionnels et part d'intérêts (25% ou 30%)	L61		0	0	0	0
IRPP dû sur loyers perçus auprès des professionnels et part d'intérêts au taux de minimum de perception	L62	0	0	0	0	0
IRPP dû sur la plus-value (5% ou 10%)	L63		0	0	0	0
IRPP sur revenus fonciers retenu à la source	L64		0	0		0
IRPP sur revenus fonciers à payer ou crédit	L65		0	0	0	0

IV-BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS ARTISANALES, INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET ASSIMILÉES (BAIC)

		CHIFFRE D'AFFAIRES	MARGE BRUTE*	BÉNÉFICE IMPOSABLE
Revenus des secteurs à marge brute ou administrés*	L66			
Revenus commerciaux	L67			_

Revenus industriels	L68			
Revenus artisanaux	L69			
Revenus d'exploitation minière, pétrolière et gazière	L70			
Revenus d'exploitation forestière	L71			
Revenus intermédiaires achat / vente (Immeuble / fonds de commerce)	L72			
Revenus vente des terrains lotis	L73			
Revenus location d'établissement commercial et industriel meublé	L74			
Revenus location ou sous-location d'Immeuble meublé	L75			
Revenus exploitation de jeux de hasard et de divertissement	L76			
Revenus de mandataire ou agent commercial non salarié	L77			
Rémunération dans le cadre de la vente directe par réseau	L78			
Autres, à préciser dans la ligne suivante :				
	L79			
TOTAL BÉNÉFICE TAXABLE	L80	0	0	0

IRPP sur BAIC à payer

		MONTANT RETENU/ DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur BAIC dû	L82		0	0	0	0
IRPP sur BAIC au taux de minimum de perception basé sur le Chiffre d'affaires	L83	0	0	0	0	0
IRPP sur BAIC au taux de minimum de perception basé sur la Marge brute	L84		0	0	0	0
IRPP sur BAIC déjà payé (notamment dans la DSF) ou retenu à la source	L85		0	0		0
IRPP sur BAIC à payer ou crédit	L86		0	0	0	0

V-BÉNÉFICES AGRICOLES (BA)

		CHIFFRE D'AFFAIRES	BÉNÉFICE IMPOSABLE
Revenus propriétaires d'exploitation agricole (5 ans et plus)	L87		
Revenus d'exploitation de ferme (5 ans et plus)	L88		
Revenus d'activité de métayage (5 ans et plus)	L89		
Revenus exonérés (exploitation infèrieure à 5 ans)	L90		
Autres, à préciser dans la ligne suivante :			
	L91		
TOTAL BÉNÉFICE TAXABLE	L92	0	0

IRPP sur BA à paver

inti Sui Brita payer						
		MONTANT RETENU/ DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur BA dû	L94		0	0	0	0
IRPP sur BA dû au taux de minimum de perception	L95	0	0	0	0	0

IRPP sur BA payé par anticipation ou retenu à la source	L96	0	0		0
IRPP sur BA à payer ou crédit	L97	0	0	0	0

VI- BÉNÉFICES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES (BNC)

		CHIFFRE D'AFFAIRES	BÉNÉFICE IMPOSABLE
Revenus des professions libérales	L98		
Revenus opérations de bourse des particuliers	L99		
Revenus droits d'auteurs perçus	L100		
Revenus inventeurs	L101		
TOTAL BÉNÉFICE TAXABLE	L102	0	0

IRPP sur BNC à payer

		MONTANT RETENU/ DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur BNC dû	L104		0	0	0	0
IRPP sur BNC dû au taux de minimum de perception	L105	0	0	0	0	0
IRPP sur BNC payé par anticipation ou retenu à la source	L106		0	0		0
IRPP sur BNC à payer ou crédit	L107		0	0	0	0

VII- REVENUS NON COMMERCIAUX (RNC)

THE TEXT OF THE TE		371 (11113)		
		REVENU IMPOSABLE	TAUX	PRINCIPAL
Allocations (primes, gratifications, indemnités et perdiems)	L108		10 %	0
Revenus sportifs et artistes	L109		10 %	0
Revenus membres Conseils d'Administration et assemblée générale secteur public	L110		10 %	0
Revenus membres Conseils d'Administration et assemblée générale secteur privé	L111		15 %	0
Revenus générés sur les plateformes numériques	L112		5 %	0
TOTAL REVENU TAXABLE	L113	0		0

IRPP sur RNC à payer

		MONTANT RETENU/ DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur RNC dû	L114		0	0	0	0
IRPP sur RNC payé par anticipation ou retenu à la source	L115		0	0		0
IRPP sur RNC à payer ou crédit	L116		0	0	0	0

VIII- REVENUS PERÇUS DE OU OBTENUS À L'ÉTRANGER

Pays De Source:				
•				
		REVENU IMPOSABLE	TAUX %	PRINCIPAL

CDI: CSIPLI MFOUNDI CRI: CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU CENTRE1

NIU: P010217033582D Raison Sociale: LONTCHI MBI SONIA

Revenu de capitaux mobiliers (Dividendes)	L117	15	0
Revenu de capitaux mobiliers (Intérêts)	L118	15	0
Revenu locatif	L119	10	0
Revenus non commerciaux, redevance	L120	15	0
Bénéfice Agricole	L121	30	0
Revenu artisanaux, industriels et commerciaux	L122	30	0
Salaire, pension, rente viagère	L123	Barème	0
Revenus générés sur les plateformes numériques	L124	5	0
Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR)	L125	15	0
0	L126	0	0
Total Revenu perçu de l'étranger	L127		0

IR perçu de l'étranger à payer

	<u> </u>	9 - 1 - 7 -		
		PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
Impôt à payer au Cameroun	L128	0	0	0
Impôt payé à l'étranger (joindre justificatif)	L129			0
Solde à payer au Cameroun	L130	0	0	0

IX- TAXE SUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

				TITLE COIL E						
		VILLE	COMMUNE	QUARTIER	LIEU- DIT	N° TITRE FONCIER	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE CONSTRUCTION	VALEUR TERRAIN	VALEUI CONST
Immeuble 1	L131									
Immeuble 2	L132									
Immeuble 3	L133									
Immeuble 4	L134									
Immeuble 5	L135									
Immeuble 6	L136									
Immeuble 7	L137									
Immeuble 8	L138									
Immeuble 9	L139									
Immeuble 10	L140									
Immeuble 11	L141									
Immeuble 12	L142									
Immeuble 13	L143									

		· · · · · · · · · ·	OUNA	 -		GIONAL DES IIVII O	
Immeuble 14	L144						
Immeuble 15	L145						
Immeuble 16	L146						
Immeuble 17	L147						
Immeuble 18	L148						
Immeuble 19	L149						
Immeuble 20	L150						
TOTAL	L151						

TAXE FONCIERE A PAYER

		VALEUR IMPOSABLE	TAUX	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
TAXE FONCIERE DUE	L152	0	0.1%	0	0	0
TAXE FONCIERE DEJA PAYEE	L152_BIS	0	0.1%			0
TAXE FONCIERE A PAYER	L152_TER	0	0.1%	0	0	0

X-IMPÔTS COLLECTÉS/RETENUS AUPRÈS DES TIERS

A- Taxe Spéciale Sur Le Revenu (tsr)

B- Impôts Retenus Sur Les Traitements, Salaire, Pensions Et Rentes Viagères

X-A TAXE SPÉCIALE SUR LE REVENU (Rémunérations versées à des personnes non domiciliées au Cameroun)

		REVENU IMPOSABLE	TAUX	PRINCIPAL
TSR retenue à 15%	L153		15%	0
TSR retenue à 10%	L154		10%	0
TSR retenue à 7.5%	L155		7.5%	0
TSR retenue à 3%	L156		3%	0
TOTAL	L157	0		0

TSR à payer

		MONTANT RETENU/DÉJÀ PAYÉ	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
TSR due (à reverser)	L158		0	0	0
TSR déjà payée	L159		0		0
Solde TSR	L160		0	0	0

X-B IMPÔTS RETENUS SUR LES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

A B IIII O TO RETERIO O OR EES THAT ENERT OF OR RETURNED, TENOTOTIO ET RETUES							
		BASE	TAUX	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur traitements et salaires	L161			0	0	0	0
Crédit Foncier / part salariale	L162	0	1%	0		0	0

Crédit Foncier / part patronale	L163	0	1.5%	0		0	0
Fonds National de l'Emploi	L164	0	1%	0		0	0
Redevance audiovisuelle	L165	0				0	0
Taxe de Développement Local (taxe communale)	L166	0				0	0
TOTAL	L167			0	0	0	0
Amende sur les impôts collectés/retenus auprès des tiers	L168					0	0

XI- AUTRES RENSEIGNEMENTS

Loyers payés au cours des quatre derniers exercices

		Loyers pu	yes aa coc	no aco que	atie deliliela					
	COMMUNE	LOCALISATION	NOM BAILLEUR	NIU BAILLEUR	TÉLÉPHONE	DATE DÉBUT	DATE FIN	NBRE DE MOIS	LOYER MENSUEL	LOYER TOTAL
L169										0
L170										0
L171										0
L172										0
L173										0
L174										0
L175										0
L176										0
L177	TOTAL									0

XII- RECAPITULATIF

	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Crédit de l'exercice précédent	0	0	0	0
I- Impôt sur les Traitements, Salaires, Pensions et Rentes viagères	0			0
II- Impôt sur les Revenus de Capitaux Mobiliers (IRCM)	0	0	0	0
III- Impôt sur les Revenus fonciers (RF)	0	0	0	0
IV- Impôt sur les Bénéfices des activités Artisanales, Industrielles et Commerciales (BAIC)	0	0	0	0
V- Impôt sur les Bénéfices Agricoles (BA)	0	0	0	0
VI- Impôt sur les Bénéfices des professions Non Commerciales et assimilées (BNC)	0	0	0	0
VII- Impôt sur les Revenus Non Commerciaux (RNC)	0	0	0	0
VIII- Impôt sur les revenus perçus de ou obtenus à l'étranger	0		0	0
IX- Taxe foncière	0		0	0
X- Taxe spéciale sur le revenu (TSR)	0		0	0
XI-Impôts retenus sur les traitements, salaire, pensions et rentes viagères	0	0	0	0
SOLDE À PAYER	0	0	0	0
Crédit à reporter sur le prochain exercice	0	0	0	0

	Pièce Jointe
Pièce Jointe:	

CERTIFICATION ET PROCEDURE DE PAIEMENT

Avez-vous Un Représentant ?	': Non
Nom Et Prénom(s):	
Niu:	
Profession:	
Adresse:	
Motif De La Représentation:	
Téléphone:	

Une Amende Forfaitaire Pouvant Aller Jusqu'à Fcfa 100 Millions Est Appliquée à Toute Personne Ayant Frauduleusement Facilité, Procédé Ou Tenté De Procéder à L'accomplissement D'une Obligation Fiscale Ou L'obtention De Documents Fiscaux En Ligne (article L 104 Bis).

Le: 2024-11-22T05:00:00.000Z

À: Yaoundé

- J'atteste, Que Toutes Les Informations Fournies Dans Ce Formulaire Et Ses Annexes, Le Cas Échéant, Sont Complètes Et Exactes.
- Je Certifie Avoir Pris Connaissance Des Dispositions Légales Ci-dessus.

comment Payer Votre Declaration Apres Soumission via orange Money (om) : Composez <font Color="red"
Size=+1>#150*3*4*2*2#via mtn Mobil Money
(momo) : Composez *126*2# Puis
7, Puis 2*206*1# Ou Bien Taper *126*2# Puis
7, Puis 2via Le Télépaiement otp à Travers Le Lien
http://www.otp.dgi.cm via Les Applications Mobiles De yoomee et express Exchange En Les Téléchargeant Sur App Store Ou Play Storevia Le virement Bancaire</br></rr></rr>D'impositionvia Un Versement En Espèces Auprès Des Guichets Des Banques Ou Des
Établissements Financiers Habilités (réseau Guce)</or>

VOTRE COMMENTAIRE ICI

A VOTRE ATTENTION

Après échéance, le taux de pénalité ci-contre vous sera appliqué : (%)	0
Chiffre d'affaire global :	0